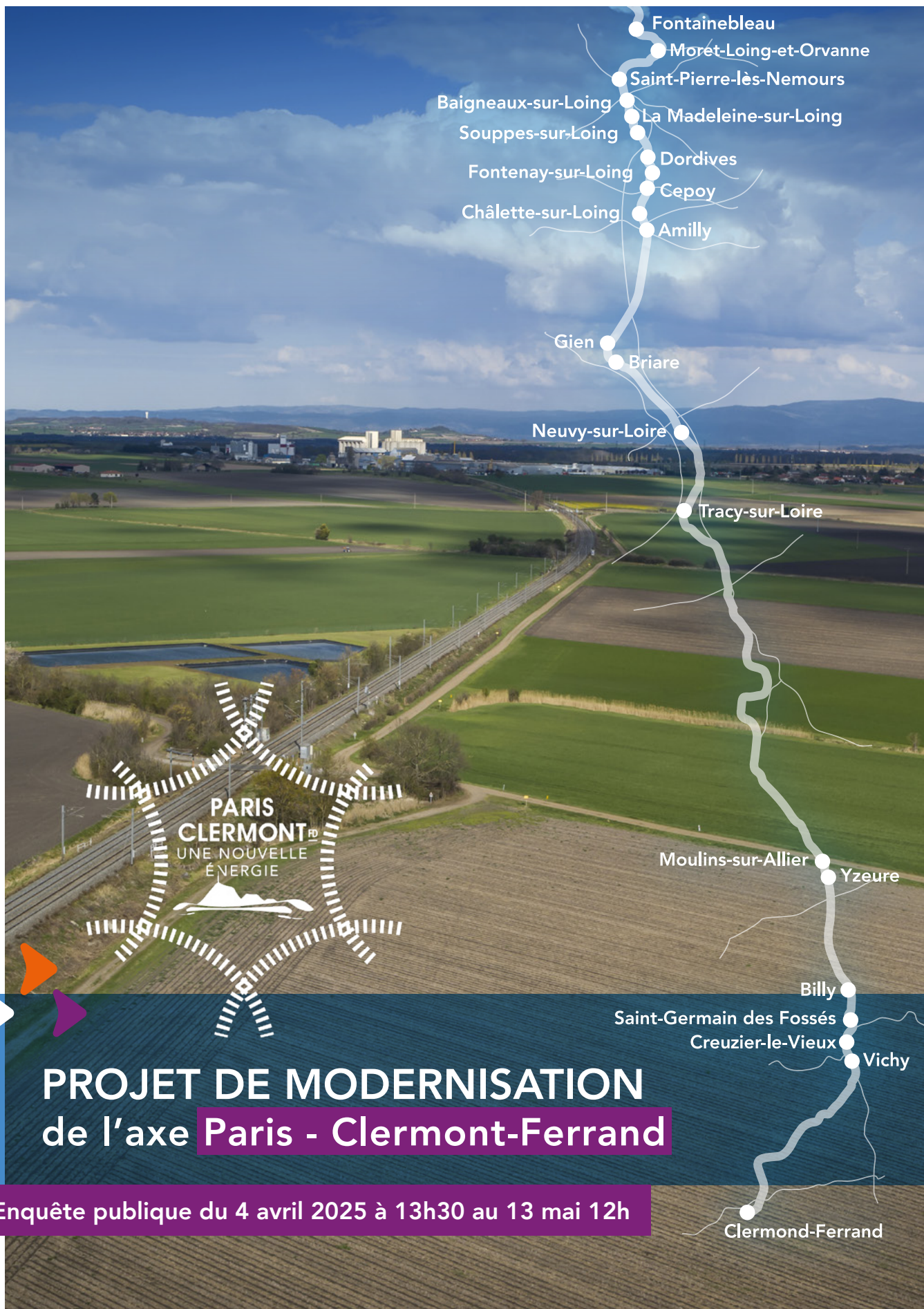




PROJET DE MODERNISATION de l'axe Paris - Clermont-Ferrand

Enquête publique du 4 avril 2025 à 13h30 au 13 mai 12h



Vous avez en main les informations essentielles sur le projet de modernisation de l'axe Paris - Clermont-Ferrand. Retrouvez les détails techniques dans les dossiers d'enquête publique en flashant ce QR Code. Les modalités de la consultation du public sont indiquées ci-dessous.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

un nouveau rendez-vous



Tout aménagement faisant l'objet d'une évaluation environnementale est soumis à autorisation environnementale et à enquête publique. Dernière étape réglementaire avant la déclaration d'utilité publique (DUP) et le début des travaux, l'enquête publique offre une nouvelle occasion de partager le projet et de le préciser.

QUI ORGANISE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ? ET DANS QUEL CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'enquête publique « unique et conjointe » est régie par l'article L181-10 du Code de l'environnement. Elle porte à la fois sur :

- l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique,
- l'enquête parcellaire,
- l'enquête d'autorisation environnementale

Elle est organisée par la préfecture coordinatrice, la préfecture de la Nièvre, sous l'égide d'une commission d'enquête composée de 3 commissaires enquêteurs dont un président.

Zoom sur...



L'Autorité environnementale.

L'étude d'impact a été soumise à l'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement. Cet avis, joint au dossier d'enquête publique, permet une meilleure prise en compte de l'environnement à l'échelle du projet. L'avis de l'Autorité environnementale est consultatif. À réception de cet avis, le Maître d'Ouvrage (SNCF Réseau, entité en charge de la réalisation de l'opération) formule une réponse aux remarques formulées. La réponse du Maître d'Ouvrage est reprise dans le dossier d'Enquête Publique et est consultable par le Public.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

- 1 Présenter les caractéristiques du projet et les conditions de son insertion dans son environnement**, relever les impacts associés et les mesures pour y remédier. Pour en savoir plus, consultez le dossier d'enquête publique, composé du dossier DUP et du dossier d'Autorisation Environnementale (AE)

<https://www.registre-numerique.fr/axe-paris-clermont-ferrand>

- 2 Indiquer les parcelles concernées par les acquisitions foncières**. Pour en savoir plus, consultez le dossier d'enquête parcellaire

<https://www.registre-numerique.fr/axe-paris-clermont-ferrand>

- 3 Recueillir l'expression du public sur un projet ayant fait l'objet d'études de conception détaillée** et apporter des informations utiles à la poursuite du projet.



axe-paris-clermont-ferrand@mail.registre-numerique.fr



<https://www.registre-numerique.fr/axe-paris-clermont-ferrand>





Zoom sur...

Le dossier d'enquête publique est composé du dossier préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), du dossier de demande d'autorisation environnementale (AE) et du dossier parcellaire. Dans les phases de conception du projet, SNCF Réseau a cherché à éviter les impacts du projet sur les dimensions humaines, environnementales, etc. Quand l'évitement de ces impacts n'est pas possible, le maître d'ouvrage a cherché à les réduire, et le cas échéant à les compenser. On appelle cela la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser). Cette démarche est présentée dans la synthèse de l'étude d'impact, appelée « Résumé non technique ». Le détail de l'ensemble des impacts et mesures est présenté dans l'étude d'impact.



« Quel est le rôle de la commission d'enquête ? »

La commission d'enquête veille à ce que le public dispose d'une information complète sur le projet et qu'il participe effectivement au processus de décision en formulant observations et propositions. Pendant l'enquête, la commission d'enquête peut visiter les sites concernés, organiser des réunions avec le public et SNCF Réseau, entendre les différents acteurs du projet.

« Comment se déroule l'enquête publique ? »



Tout au long de la période d'enquête publique, il vous est possible d'émettre un avis sur le projet. Après la fin de l'enquête publique, la commission d'enquête rédige un rapport et rend son avis. La Commission d'enquête a un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête pour produire son rapport. À l'appui de ce rapport, la Préfecture se prononce ensuite sur l'utilité publique du projet et sur l'autorisation environnementale, au plus tard 1 an après la clôture de l'enquête.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

mode d'emploi



L'enquête publique sur le projet de modernisation de l'axe Paris - Clermont-Ferrand se déroulera du 4 avril au 13 mai. Durant cette période, plusieurs modalités sont proposées pour s'informer et participer.

Rencontrer la commission d'enquête/ le commissaire enquêteur lors des permanences et consulter le dossier d'enquête publique

Du 4 avril 2025 à 13h30 au 13 mai 12h

► Lors des réunions publiques

Nevers

Salle de l'INKUB, 7 place du général Pittié - 58 000 Nevers

► le 5 avril 2025 de 14h à 16h30

Moulins sur Allier

Espace Villars, Centre national du costume de scène, route de Montilly - 03000 Moulins sur Allier

► le 17 avril 2025 de 19h à 21h

Clermont-Ferrand

À la mairie, salle Chancelier de l'Hospital 63000 Clermont-Ferrand

► le 22 avril 2025 de 19h à 21h

► Lors des permanences

Nevers

Siège de l'enquête

1 place de l'Hôtel de ville - 58 000 Nevers

► lundi 7 avril 2025 de 14h30 à 17h30

► mardi 6 mai 2025 de 9h à 12h

Saint-Pierre-lès-Nemours

7 Chemin de la Messe - 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours

► 4 avril 2025, de 13h30 à 16h30

► 24 avril 2025, de 9h à 12h

► 13 mai 2025, de 9h à 12h

Cepoy

11 Avenue du Château - 45120 Cepoy

► 8 avril 2025, de 14h30 à 17h30

► 23 avril 2025, de 14h à 17h

► 12 mai 2025, de 14h à 17h

Neuvy

22 bis Rue Saint-Vincent - 03000 Neuvy

► 4 avril 2025, de 13h30 à 16h30

► 9 avril 2025, de 14h à 17h

► 13 mai 2025, de 9h à 12h

Saint Germain des Fossés

2 Rue de Moulins - 03260 Saint-Germain-des-Fossés

► 10 avril 2025, de 14h à 17h

► 24 avril 2025, de 9h à 12h

► 12 mai 2025, de 14h à 17h

Clermont-Ferrand

10 Rue Philippe Marcombes - 63000 Clermont-Ferrand

► 4 avril 2025, de 13h30 à 16h30

► 23 avril 2025, de 14h à 17h

► 13 mai 2025, de 9h à 12h

► Sur le site internet de l'enquête publique :

<https://www.registre-numerique.fr/axe-paris-clermont-ferrand>

Déposer un avis

► Sur les registres papiers à votre disposition en mairie de Saint Pierre Les Nemours, Cepoy, Neuvy, Saint Germain des Fossés et Clermont-Ferrand

► Par courrier, à adresser à la commission d'enquête :

M. Georges LECLERCQ
Mairie de Nevers
1 place de l'Hôtel de Ville
58 000 Nevers

► Par courriel, à l'adresse

axe-paris-clermont-ferrand@mail.registre-numerique.fr

► Sur le registre électronique disponible sur

<https://www.registre-numerique.fr/axe-paris-clermont-ferrand>



LE PROJET en un clin d'oeil

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA LIGNE INTERCITÉS PARIS-CLERMONT-FERRAND

La ligne Paris-Clermont-Ferrand, aujourd'hui conventionnée avec l'État au titre des trains d'équilibre du territoire (TET), relie sur plus de 400km l'Île-de-France au Massif central. Elle permet une desserte fine de l'ensemble des territoires qu'elle traverse par la circulation des TER, Transiliens et des Trains d'Équilibre du Territoire.

La démarche d'établissement du Schéma Directeur de la ligne Paris-Clermont-Ferrand, engagée au printemps 2017, vise à présenter à court, moyen et long termes, les principes des améliorations envisagées d'une part sur le service TET, notamment en matière de matériel roulant, et d'autre part sur l'infrastructure, couvrant tant les opérations de renouvellement que de modernisation.

La ligne TET Paris- Clermont est l'une des trois lignes structurantes des Trains d'Équilibre du Territoire (TET) dont l'État est autorité organisatrice.

Elle a fait l'objet d'un schéma directeur de ligne, approuvé par la ministre des transports et présenté aux élus de l'Allier et du Puy-de-Dôme en juin 2019.

L'engagement de l'Etat relatif à la modernisation de l'axe s'est concrétisé le 5 octobre 2020 par la signature à Clermont- Ferrand par le Premier Ministre avec le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes d'un accord de relance du ferroviaire en Auvergne ciblant l'amélioration des performances de l'axe Paris Clermont-Ferrand.

LES OBJECTIFS DU SCHÉMA DIRECTEUR

Le schéma directeur souhaite améliorer la qualité de service offerte aux voyageurs et la compétitivité de l'offre TET en agissant sur trois types de leviers :



Améliorer le confort du trajet



Améliorer la régularité des circulations et baisser les temps de parcours



Développer les services à bord

SNCF Réseau est un des contributeurs de ce schéma directeur, et intervient dans le cadre de l'objectif n°2 : améliorer la régularité et baisser le temps de parcours.



LES AMÉNAGEMENTS DE MODERNISATION

La déclinaison du schéma directeur passe par des aménagements de modernisation de l'infrastructure. L'enquête publique porte sur ces aménagements qui se déclinent en **deux volets** qui seront bénéfiques aux trains de voyageurs de la ligne.

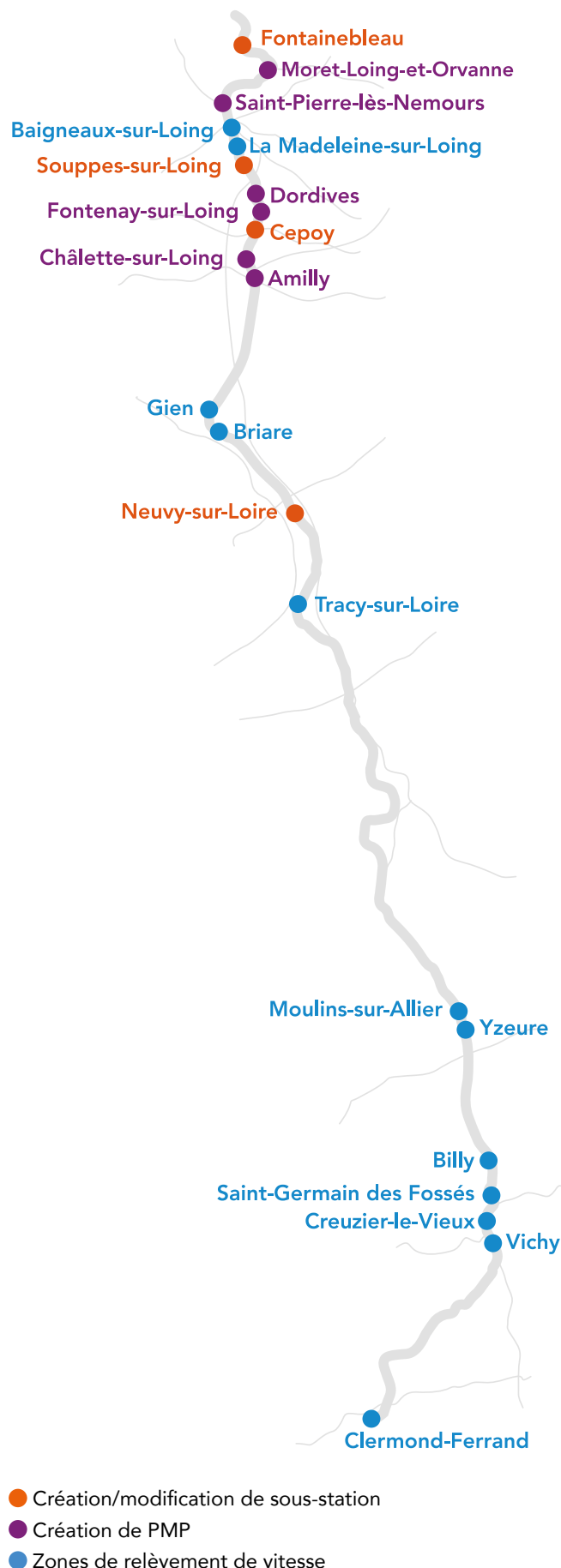
1 La réalisation de nouveaux aménagements électriques qui permettront d'améliorer la puissance et la capacité électrique de la ligne :

- création de 3 nouvelles sous-stations électriques (SST) à Thomery (sur la commune de Fontainebleau, Seine et Marne), Souppes-sur-Loing (Seine et Marne) et Cepoy (Loiret); et l'extension d'une SST existante à Neuvy-sur-Loire (Nièvre).
- création de 6 Postes de Mise en Parallèle (PMP) à Moret-sur-Loing (Seine et Marne), Saint-Pierre-lès-Nemours (Seine et Marne), Dordives (Loiret), Fontenay-sur-Loing (Loiret), Châlette-sur Loing (Loiret) et Amilly (Loiret).

2 Des renforcements de voies dans 7 zones de la ligne. Ils permettront un relèvement ponctuel de vitesse de circulation des trains. La vitesse maximale atteignable sur la ligne restera 200 km/h.

LES TRAVAUX DE RELÈVEMENT DE VITESSE

- Entre Saint Pierre les Nemours et Souppes-sur-Loing : augmentation de 5 km/h sur 8 km environ
- Entre Gien et Briare, augmentation de +5km/h sur 5km environ
- À Tracy sur Loire, augmentation de +5km/h sur 2km environ
- Entre Moulins sur Allier et Yzeure, augmentation de +20km/h sur 700m environ
- Entre Billy et Saint-Germain-des-Fossés, augmentation de +5km/h sur 3km en direction de Clermont Ferrand, +20km/h sur 1km en direction de Paris
- Entre Saint-Germain-des-Fossés et Vichy, augmentation de +5km/h sur 8km
- À Clermont-Ferrand, augmentation de 70 km/h, 400m environ





Zoom

Qu'est qu'une sous-station et un poste de mise en parallèle ?

Une **sous-station électrique** alimente en énergie électrique une section de ligne du réseau ferré. En général, une ligne comporte plusieurs sous-stations, qui permettent de faire circuler les trains en captant l'énergie électrique entre une ligne de contact et les rails de roulement. Elles sont raccordées à un réseau électrique alternatif à haute tension. Leur fonction est d'abaisser et éventuellement redresser cette tension à une valeur utilisable par les trains.

L'implantation au sol d'une sous-station est d'environ 500m².

Chaque sous-station nécessite un chemin d'accès et une alimentation électrique au réseau pouvant être aérienne ou enterrée. Les études de raccordement sont du ressort de ENEDIS ou de RTE selon les cas.

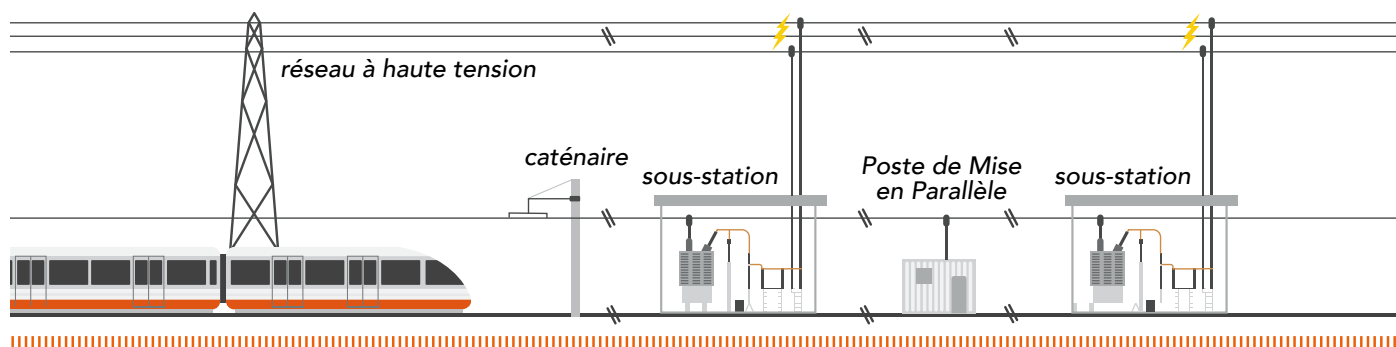
Un **Poste de Mise en Parallèle** (PMP) est un bâtiment technique qui permet de réaliser automatiquement la commande de l'alimentation électrique venant d'une sous station sur une portion de ligne. Il se présente sous la forme d'un cube de 2,5m de côté, équipé intérieurement de matériels électriques, disjoncteurs etc.



Sous-station électrique



Poste de Mise en Parallèle



DES TRAVAUX LIMITÉS

Les travaux de relèvement de vitesse s'inscrivent dans les emprises ferroviaires actuelles. Ils s'apparentent principalement à des travaux de régénération de voie, l'emprise ferroviaire de la ligne n'étant pas modifiée.

Ils seront réalisés sans coupure de circulation.

Les travaux de création de sous-stations seront réalisés autant que possible dans les emprises ferroviaires SNCF Réseau, avec les principes règlementaires de limitation de nuisances sonores et visuelles.

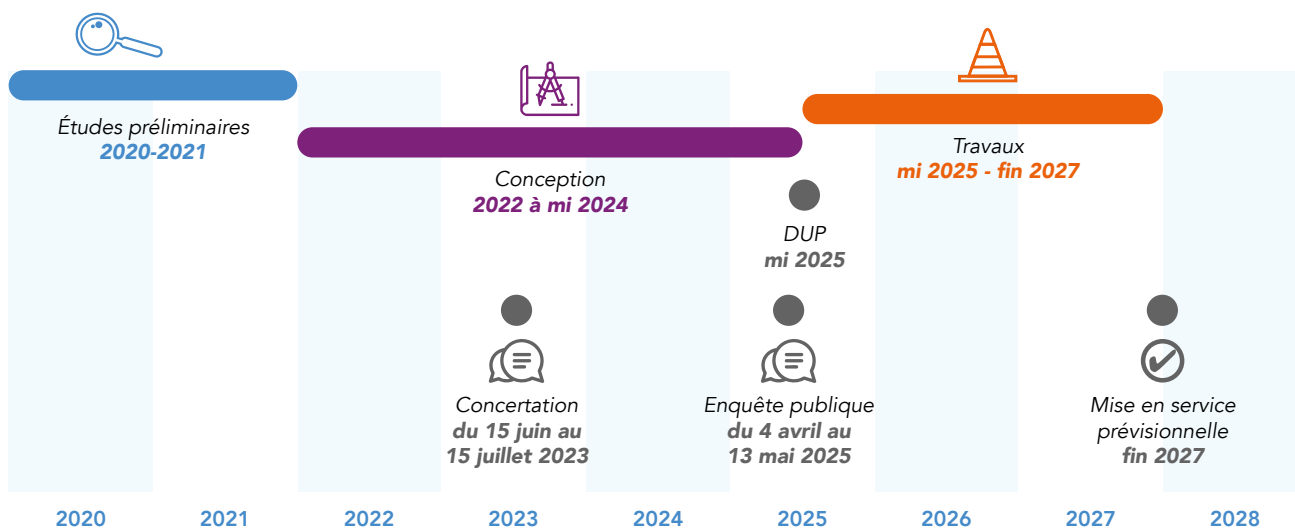
Les travaux de terrassement sont limités à nuls.

Les travaux de pose de PMP sont réalisés autant que possible de nuit, avec quelques coupures de circulation. Il s'agit essentiellement de créer une dalle, les câbles et de poser le bâtiment technique par l'intermédiaire d'une grue.

Dans tous les cas, une communication auprès des riverains sera réalisée pour les informer en amont des travaux qui auront lieu.

FINANCEMENT ET DATES CLÉS

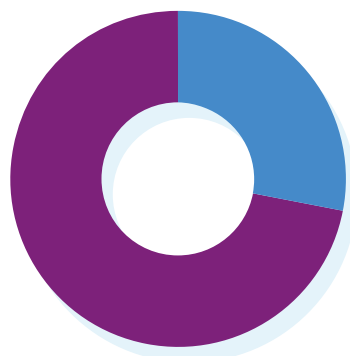
phase Études et Travaux 1/2/3



Financement à date du projet de modernisation

117 M€ courants
Coût étude et travaux
sur la base des études
préliminaires

72%
État



28%
Région Auvergne
Rhône Alpes

PROJET DE MODERNISATION de l'axe Paris - Clermont-Ferrand



Enquête publique du 4 avril 2025 à 13h30 au 13 mai 12h